



WIT'TACITE CENTRE SOCIOCULTUREL

32 rue du Cher Wittelsheim

SERVICE JEUNESSE

Protocole pour l'accueil et la prise en charge des jeunes inscrits au Service Jeunesse dans le cadre des mesures de déconfinement contexte COVID 19

En date du 1^{er} avril 2022

Ce protocole détaille les mesures décidées par la direction et applicable par nos équipes dans le cadre de l'accueil des jeunes au Service jeunesse.

AVANT D'ACCUEILLIR LES JEUNES

Chaque animateur doit prévoir un temps de préparation avant la prise de poste :

- Prise de température. Si sa température est supérieure à 37.8°C, le salarié ne vient pas travailler. C'est la même chose s'il présente des signes évocateurs de Covid-19 avant ou pendant son temps de travail, il doit immédiatement s'isoler et rentrer chez lui pour prévenir son médecin traitant. En cas de symptômes graves, par exemple détresse respiratoire, contactez le 15.
- Lavage de mains, au moins 30 secondes en suivant les recommandations.
- Le port du masque est obligatoire pour les trajets en bus et en mini-bus. Changement de masque tous les 4h, les masques sont à récupérer auprès de la responsable jeunesse si besoin ainsi que le gel hydro alcoolique.
- Prise de poste.

PRISE EN CHARGE DES JEUNES DU SERVICE JEUNESSE

- Les jeunes devront porter un masque **obligatoirement** pour les trajets en bus et en minibus.
- Les masques chirurgicaux doivent être fournis par les parents.
- A l'arrivée au service jeunesse l'animateur veillera à ce que le jeune se désinfecte bien les mains.

- Respect des gestes barrières, des affiches sont installées dans les locaux :
 - Se laver régulièrement les mains.
 - Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
 - Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.
 - Saluer sans se serrer la main, pas d'embrassades.

- Les locaux et les minibus sont désinfectés une fois par jour et les fenêtres sont ouvertes régulièrement aux horaires d'ouverture.

- Les jeunes se laveront où se désinfecteront les mains au moment de partir de la structure.

- Il est important que les jeunes prévoient de l'eau pour bien s'hydrater. N'oubliez pas de prévoir également casquette, veste de pluie et crème solaire en fonction du temps.

- Si un jeune a de la fièvre ou des symptômes de COVID-19, merci de nous prévenir et de ne pas l'envoyer à la structure. Si des symptômes sont constatés par l'équipe d'animation, les parents seront prévenus afin de venir récupérer leur enfant.

Gestion des cas confirmés :

- Le mineur ou l'encadrant cas confirmé ne doit pas prendre part à l'accueil et respecter une période d'isolement qui débute :
 - à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques
 - à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques

S'agissant des mineurs de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, ainsi que des mineurs de 12 ans et plus et des personnels bénéficiant d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 7 jours plein. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique est réalisé à l'issue du 5ème jour et que son résultat est négatif.

S'agissant des mineurs de 12 ans et plus et des personnels non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 10 jours plein. Il peut prendre fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé à l'issue du 7ème jour et que son résultat est négatif. Le retour au sein de l'accueil se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières. Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement (à partir de 6 ans).

Gestion des cas contacts :

Les mineurs du groupe (et ceux identifiés comme contacts à risque en dehors du groupe) pourront poursuivre leur participation à l'accueil sous réserve de réaliser un autotest (ou un test RT-PCR ou antigénique si les représentants légaux le souhaitent). Depuis le 28 février 2022, seul un test (autotest ou test antigénique) est à réaliser 2 jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé (sans isolement entre J0 et J2) ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact.

Si l'autotest est positif, un test antigénique ou RT-PCR devra être réalisé. Si le résultat est confirmé par test antigénique ou RT-PCR, le mineur devient un cas confirmé. Il est demandé aux responsables légaux d'en informer le responsable de l'accueil. Le mineur devra alors respecter un isolement de 7 jour plein pouvant être réduit à 5 jours comme indiqué ci-dessus.

Si l'équipe d'animation constate qu'un jeune ne respecte pas les consignes ci-dessus, les parents seront contactés et nous nous réservons le droit de lui refuser l'accès aux activités.

Ce protocole est rédigé en fonction des protocoles Jeunesse et Sports. Il peut être amené à être modifier en fonction des consignes sanitaires.

Nous restons à votre disposition si vous avez besoin de plus de renseignements par téléphone au 07-71-58-86-97.